AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180708-DE
Reçu le 17/07/2018

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Attribution du marché relatif à « l'installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons – Lot 1

Décision n° 18 07 08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président explique qu'une consultation d'entreprises a été lancée en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à « l'installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons »

Au terme de cette mise en concurrence, et après analyse des offres par la commission d'examen des offres réunie le 26 juin 2018, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- Plastic Omnium pour le lot 1 – Fournitures de conteneurs enterrés

Le président propose aussi de ne pas donner suite au marché du lot 2 fournitures de conteneurs semi-enterrés.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, décide :

Vu les résultats de la consultation d'entreprises pour la passation d'un accord-cadre relatif à à « l'installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons » - Lot 1 Fournitures de conteneurs enterrés.

D'Autoriser le président à signer :
- avec Plastic Omnium le lot 1 pour un montant minimum de 1 500 000 € HT et un montant maximum de 2 500 000 € HT sur 3 ans.

De ne pas donner suite au marché du lot 2

La prise d'effet sera à la date de notification du marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 32
Nombre de votants 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0